



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

chenilles processionnaires

Question orale n° 922

Texte de la question

M. Yves Jégo appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement sur le fléau des chenilles processionnaires dans le sud de la Seine-et-Marne. Depuis plusieurs années, est observée une prolifération de chenilles processionnaires du chêne sur une grande partie du département de la Seine-et-Marne. Outre le fait que ces insectes défoliateurs contribuent au dépérissement des chênes, ils constituent aussi une menace pour les populations puisqu'ils peuvent provoquer réactions allergiques, démangeaisons, conjonctivites, toux irritantes, voire œdèmes. En effet, plusieurs enfants ont déjà été incommodés par les effets allergogènes de ces nuisibles. Ce phénomène réapparaîtra très certainement avec l'arrivée prochaine du printemps. Il lui demande quelles sont les solutions prévues par le Gouvernement pour juguler le phénomène.

Données clés

Auteur : [M. Yves Jégo](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 922

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [3 février 2015](#), page 627

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [3 février 2015](#)

Question retirée le : 17 février 2015 (Retrait à l'initiative de l'auteur)